

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 20 mai 2025

Délibération n°2025-05-062

Date de convocation : 14 mai 2025

Conseillers en exercice : 45	Présents : 38	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Convention de prestation de service pour la campagne 2025 de stérilisation des œufs de goélands

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 du mois de mai à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Vougay, espace Ar Brug, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Ont donné
procuration

M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
M. DUFFORT Jean-Philippe à Mme CARRER Bernadette
Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis
M. JEZEQUEL Sébastien à Mme KERVELLA Julie
Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia
M. ABGRALL Dominique à M. RAMONET Thierry

Absent(s)

M. RIOU André

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. PALUD Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Annuellement, la Communauté de communes réalise une campagne de stérilisation des œufs de goélands sur des bâtiments situés au sein de la zone communautaire d'activités économiques du Vern à Landivisiau.

La ville de Landivisiau est également sollicitée pour assurer la stérilisation d'œufs de goélands sur son territoire, hors zones d'activités économiques.

Afin de renforcer les mécanismes de mutualisation entre l'échelon communautaire et les communes membres, et comme elles le font depuis 2019, la Communauté de communes et la commune de Landivisiau souhaitent conventionner afin de mutualiser l'opération 2025 de stérilisation des œufs de goélands.

Par la présente convention, la commune de Landivisiau confie à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau le soin de :

- Constituer et d'adresser à la Préfecture du Finistère le dossier de demande de dérogation pour réaliser la campagne de stérilisation 2025 des œufs de goélands sur 8 sites du territoire communal ;
- Retenir le prestataire de service chargé de réaliser la campagne de stérilisation des œufs de goélands et d'établir le bilan de son intervention conformément à la réglementation en vigueur.

La convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025 et peut être résiliée à tout moment, pour tout motif d'intérêt général, à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Pour l'exécution de la présente convention, le coût de la prestation annuelle à la charge de la commune de Landivisiau s'établit à 1.923,25 HT soit 2.307,90 € TTC.

Vu la conférence des maires en date du 13 mai 2025 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. Robert Bodiguel, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la convention de prestation de service pour la campagne 2025 de stérilisation des œufs de goélands entre la CCPL et la ville de Landivisiau.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à sa mise en oeuvre**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 23 mai 2025.

Le Secrétaire de séance,
Jean PALUD.

Le Président,
Henri BILLON.



Convention de prestation de service pour la campagne 2025 de stérilisation des œufs de Goëlands

LA COMMUNE DE LANDIVISIAU, domiciliée 19 rue George Clémenceau – 29400 LANDIVISIAU, représentée par son Maire en exercice, Laurence CLAISSE, Ci-après désignée « **La Commune** »,

ET

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU, domiciliée Zone de Kerven - BP 30122 - 29401 LANDIVISIAU, représentée par son Président en exercice, Henri BILLON, Ci-après désignée « **La Communauté de communes** »,

Préambule :

Annuellement, la Communauté de communes réalise une campagne de stérilisation des œufs de goëlands sur des bâtiments situés au sein de la zone d'activités communautaire du Vern à Landivisiau.

La ville de Landivisiau doit également assurer la stérilisation d'œufs de goëlands sur son territoire, hors zone d'activités communautaire.

Afin de renforcer les mécanismes de mutualisation entre l'échelon communautaire et les communes membres, la communauté de communes et la commune de Landivisiau souhaitent continuer à conventionner afin de mutualiser l'opération 2025 de stérilisation des œufs de goëlands.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Par présente convention, la commune de Landivisiau confie à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau le soin de réaliser la campagne de stérilisation 2025 des œufs de goëlands sur 8 sites du territoire communal.

Article 2 : Durée :

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025.

La présente convention peut être résiliée à tout moment, pour tout motif d'intérêt général, à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Article 3 : Dispositions financières :

Pour l'exécution de la présente convention, le coût de la prestation annuelle à la charge de la commune s'établit à 1.923,25 € HT soit 2.307,90 € TTC

Article 4 : Litiges :

Tout litige relatif à l'exécution de la présente Convention de participation relève de la compétence du Tribunal Administratif compétent.

Fait à Landivisiau, le

En 2 exemplaires originaux.

Pour La Commune,

Pour la Communauté de communes
du Pays de Landivisiau,

Le Maire
Laurence CLASSE

Le Président
Henri BILLON